

Voir Demain

Trimestriel N° 482 - Janvier / Mars 2021

Revue nationale de l'association Voir Ensemble



L'avènement de la télésociété

DOSSIER

La (télé)société du
futur
p. 2 à 5

REGARDS

Voir Ensemble
toujours mobilisé
p. 6 à 11

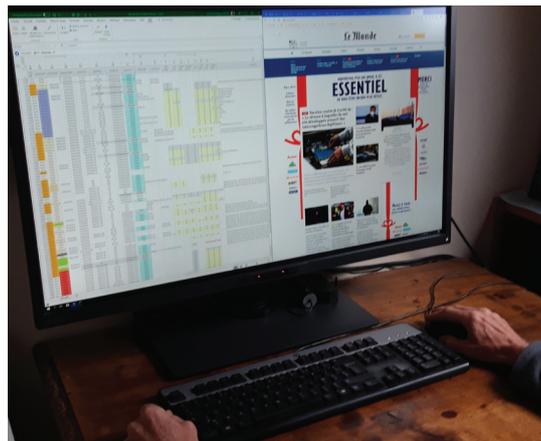


Devant l'écran

Jacques Charlin, président de Voir Ensemble.

Durant le confinement, une équipe de chercheurs a publié un article mettant en exergue les avantages du télétravail pour les personnes en situation de handicap [lire *Voir Demain*, n° 481]. Je suis, pour ma part, partagé sur cette question.

Le télétravail dispense les déficients visuels de la perte de temps et des dangers du déplacement, ce qui est essentiel. De plus, le rythme du travail peut être plus étalé, ce qui amène un peu moins de stress et de pression. Mais je pense qu'il y a aussi des inconvénients à cette situation : les rencontres directes permettent des échanges riches et vivants au bureau, la convivialité autour de la machine à café ou du partage d'un repas ; en cas de difficulté, cela facilite la possibilité



d'une collaboration, voire même de solidarité. A titre personnel, je n'envisage pas d'enseigner les mathématiques en distanciel. Le vendredi 1^{er} octobre, j'ai eu l'occasion d'animer une séance de sensibilisation auprès d'élèves ingénieurs à l'ENTPE (école nationale des travaux publics de l'Etat). Il a fallu qu'un collègue installe la caméra et m'épaule, notamment pour la présentation de l'écriture braille.

Une fracture numérique bien réelle

Le télétravail pose la question de l'accessibilité numérique. Trop de sites, de progiciels sont encore inutilisables par les déficients visuels. La fracture numérique est bien réelle et nous devons militer pour qu'elle se réduise et disparaisse.

Lorsque la loi d'orientation du 30 juin 1975 a été promulguée, le président Valéry Giscard d'Estaing a déclaré que la société devait s'adapter aux personnes handicapées. C'est malheureusement encore nécessaire à présent. Toutefois, nous avons-nous-mêmes des efforts à faire. Les personnes de ma génération n'ont pas été formées en utilisant les nouvelles technologies contrairement aux jeunes générations. Il nous appartient donc de nous mettre à la page, si ce n'est déjà fait. Toute revendication suppose des efforts personnels.■

« Le télétravail pose la question de l'accessibilité numérique. Trop de sites, de progiciels sont encore inutilisables par les déficients visuels. La fracture numérique est bien réelle et nous devons militer pour qu'elle se réduise et disparaisse. »

Retrouvez
l'association
Voir Ensemble
dans toutes ses
composantes,
groupes,
commissions,
établissements et
services sur notre
site Internet :

www.
voirensemble.
asso.fr

Voir Demain, revue de l'association Voir Ensemble, Mouvement chrétien des personnes aveugles et malvoyantes.

Association reconnue d'utilité publique en 1954. 15 rue Mayet - 75006 Paris. Tél. : 01 53 86 00 00. voirdemain@voirensemble.asso.fr

Directeur de la publication : Jacques Charlin. Directrice de la rédaction : Marion Montessuy. Comité éditorial : Nicolas Blinneau, Marie-Claude Cressant, Cécile Guimbert, Hervé Rollin, Olivier Randria, Sylvie Thézé.

Crédit photo couverture : © DR. Réalisation : Voir Ensemble. Secrétaire de rédaction/révision : Sylvie Thézé.

Maquette : Sylvie Thézé. voirdemain@voirensemble.asso.fr / Imprimeur : Chauveau-Indica - 28630 Le Coudray

Édité en caractères ordinaires, braille intégral et abrégé, en version électronique et audio accessibles sur le site Internet de l'association.

CCP : Paris 00 734 70 P 020. ISSN : 1285 - 4069. Commission paritaire : 0223 G80747. Dépôt légal : 1^{er} janvier 2021



La (télé)société du futur

Sylvie Thézé, responsable communication à Voir Ensemble.

En 2020, dans la situation de pandémie que nous avons vécue et vivons encore au moment d'écrire ces lignes, notre société est devenue celle du télé : télétravail, téléenseignement, télé médecine, téléconférence et j'en passe... Même les loisirs et les apéros se sont déclinés en mode virtuel grâce à la prolifération d'outils collaboratifs comme Zoom, Microsoft Teams et autres. Il nous a fortement été suggéré, voire imposé, de télétravailler pour limiter les déplacements et de ce fait la propagation du virus. Il a fallu faire vite, sans recul sur la situation psychologique et l'isolement de certaines personnes, voire, à l'inverse, sur la cohabitation familiale forcée avec les risques de créer des situations explosives. Côté télétravail, pour ceux qui étaient concernés, cette situation a accentué un autre problème : la fracture numérique entre ceux qui sont équipés et formés et ceux qui ne le sont pas, avec, de surcroît, le problème de l'accessibilité des outils. Si chacun a dû faire face au mieux (lire les témoignages), la population déficiente visuelle fait partie des personnes très concernées par l'accessibilité numérique, un sujet incontournable pour l'emploi (en présentiel ou en distanciel), mais également pour les

démarches administratives, de plus en plus dématérialisée, ou encore l'accès à l'offre culturelle.

Un constat partagé

S'il est trop tôt pour dire à quel degré le télétravail perdurera après la maîtrise de la pandémie, le plus probable est qu'il se stabilisera à un niveau plus élevé que celui d'avant Covid. Il présente des avantages : plus de flexibilité pour les salariés lorsqu'il est bien organisé par l'entreprise et qu'il donne au salarié la possibilité de répondre aux attentes de l'employeur tout en remplissant ses missions dans de bonnes conditions. Cependant, le revers de la médaille est bien réel : les différences de situation personnelle, la difficile segmentation entre vie personnelle et vie professionnelle, mais surtout pour les personnes déficientes visuelles, les problèmes d'accessibilité numérique, qui constituent un facteur majeur d'exclusion. Si la révolution numérique transforme nos vies, le manque d'accessibilité des outils numériques catalyse aujourd'hui l'exclusion sociale en limitant l'accès aux services publics, à la mobilité professionnelle ou, tout simplement, à une plus grande diversité de métiers, entre autres exemples. ●●●

Penser l'accessibilité au départ

Patrick Cressant, informaticien, travaille sur des bases de données pour le département de la Seine-et-Marne.

Au-delà de la situation sanitaire que nous vivons en 2020, je suis déjà passé au télétravail depuis quelque temps. Le télétravail, pour ceux qui le peuvent, est plus simple à gérer quand on est en capacité de formaliser les besoins et les solutions à mettre en œuvre, c'est-à-dire quand on maîtrise un minimum l'informatique. Actuellement, la formation aux nouvelles technologies, à l'utilisation du numérique, est encore insuffisante chez les déficients visuels, notamment pour exprimer clairement les problèmes rencontrés.

Au-delà du matériel adapté, le problème vient aussi, très souvent, des logiciels métiers ou des applications qui ne sont pas forcément accessibles, pas plus que les outils collaboratifs qui ne sont pas toujours adaptés pour l'utilisation par une personne déficiente visuelle, Power Point en est un bon exemple. Pour faciliter l'accès au télétravail, il faut harmoniser tout ce qui concerne les procédures, les logiciels... Il faut penser l'accessibilité des sites dès le départ sinon c'est plus compliqué et surtout plus onéreux. Il faudrait partager plus largement les expériences utilisateurs et éviter le business du handicap, en raison des problèmes éthiques que cela soulève, et aller vers des logiciels libres.

Le télétravail pose des problèmes de sécurité : il peut favoriser le vol de données par l'accès à distance si la connexion n'est pas assez protégée. Nos équipements industriels ne sont pas pensés pour être étanches à l'espionnage. Il y a aussi le poids des choix comptables : on cherche de plus en plus à ce que les données soient gérées à l'extérieur. C'est une affaire de volonté politique : choisir de ne pas être captif ni dépendant d'une récupération intrusive de nos données.

Distance sociale versus sociabilité locale

Néanmoins, le télétravail peut être porteur d'une amélioration de la qualité de vie, au niveau de l'organisation du travail, d'autant plus que le contexte de télétravail est favorable (cadre de vie, contexte familial...). 2020, pour cela, a été un accélérateur de changement dans le bon sens. Il faut malgré tout arriver à bien segmenter sa vie personnelle et professionnelle.

D'un autre côté, il a également amené une rupture des liens sociaux, en plus des problématiques techniques. Le télétravail se passe d'autant mieux qu'il est choisi et non imposé. ■



- Même constat pour l'enseignement à distance et l'utilisation de Pro Note et Ma Classe, par exemple, peu ou pas du tout accessibles pour les professeurs et élèves déficients visuels.

Des solutions pas très compliquées

Parmi les réflexions partagées lors du Forum sur l'accessibilité numérique, proposé et animé par le GIAA apiDV (lire le manifeste p. 5), le 6 novembre dernier, l'idée de concevoir une accessibilité native permettrait de résoudre nombre de difficultés. En particulier, celle d'être obligé de revoir l'accessibilité de son site dans un second

temps. Le coût serait alors plus important que si la prise en compte de l'accessibilité était faite de prime abord. L'accessibilité numérique a toujours un coût, puisqu'il suppose de rétribuer une expertise, mais il se révèle plus élevé s'il est envisagé une fois le site déjà en ligne.

Dans les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Royaume-Uni), la conception universelle, de façon générale et pour le numérique en particulier, est mise en avant : quand on développe un produit, un logiciel, les cas critiques (20% des situations en général) sont pris en compte dès le départ. Ils permettent au final de répondre aux 80% des cas restants.

Autre problème soulevé par les différents intervenants du forum : la formation des développeurs et des éditeurs dans le domaine spécifique de l'accessibilité numérique. Aujourd'hui, la formation initiale ne propose aucun module concernant l'accessibilité numérique et pas de cursus dédié non plus. Près de la moitié des développeurs interrogés (43%) n'ont pas connaissance des règles de l'accessibilité numérique et des obligations légales afférentes.

Distinguer vie privée et professionnelle

Ali Barthélémy Chihani, administrateur de Voir Ensemble.

C'est une banalité de dire que certains métiers sont susceptibles d'être « télétravaillés » tandis que d'autres se feront toujours en présentiel. Dans mon métier de bibliothécaire, on trouve ces deux situations. Ainsi, quand il s'agit de conseiller le lecteur dans la bibliothèque, le télétravail ne remplacera jamais le contact direct.

En revanche, il existe ce que nous appelons les services de réponse à distance qui, précisément, sont là pour répondre aux lecteurs par le biais des outils numériques. C'est une partie de mon travail qui est quasiment du télétravail en soi. C'est pourquoi, dès le premier confinement, j'ai pu travailler aisément à mon domicile. Pour mettre en place le dispositif, la direction des services informatiques a installé sur nos postes un logiciel permettant d'accéder à l'ensemble des ressources à distance.

Je crois donc pouvoir dire que, pour ce qui est de l'accessibilité, rien n'a changé dans mon travail, si ce n'est que je le faisais de chez moi. C'est, je crois, le risque principal du télétravail. Si on ne se discipline pas soi-même, on a tendance à travailler pendant des heures qui ne correspondent pas aux heures de bureau. Le fait que l'on ne change pas de lieu pour travailler entraîne un manque de distinction entre le privé et le professionnel.

Je ne sais pas si c'est dû à mon handicap visuel, mais dès que je suis chez moi pendant plusieurs jours, sans aller à la bibliothèque, j'ai le fâcheux penchant de me décaler au niveau des horaires. J'ai tendance à vivre la nuit. Comme je dois accomplir mon travail dans la journée, je ressens une très grande fatigue.

Bref, le télétravail est un bon moyen de travailler à distance. Néanmoins, selon moi, cela doit être une situation temporaire et exceptionnelle.■

Emploi et numérique

La question de l'emploi a largement été débattue lors du forum. Les outils numériques sont une chance pour l'emploi des déficients visuels à condition de savoir les utiliser pour améliorer l'employabilité de la personne et non pour lui compliquer la tâche. Ils doivent être compatibles avec les logiciels métiers des entreprises ou des administrations, sinon c'est un handicap supplémentaire, amplifié par la prolifération des outils collaboratifs ou de travail à distance. Si les logiciels ne sont pas accessibles, on freine la personne dans l'exercice de son activité professionnelle, dans son évolution ou son changement de carrière. Au final, qu'attend l'utilisateur lambda, qu'il soit non voyant, malvoyant ou voyant ? La simplicité dans l'utilisation des outils, la lisibilité dans les choix entre les différentes options qui s'offrent à lui, un design facile à appréhender.

En France, nous sommes en retard sur la mise en œuvre de nombreuses lois, en particulier dans le domaine du handicap (lire encadré gris p. 5). Dans un monde que nous souhaitons plus inclusif, où le numérique tient une place de plus en plus grande, il faut former les concepteurs et les éditeurs de ce secteur tout comme les usagers.

Certains parlent de mettre en place des sanctions pour rendre ces lois plus contraignantes et obliger ainsi les différents acteurs à prendre enfin au sérieux cette question de l'accessibilité.■



Des chiffres pour un constat accablant

Forum de l'accessibilité numérique, GIAA apiDV,
6 novembre 2020

- 97% des 1 million des sites les plus visités au monde présentent des problèmes d'accessibilité dès leur page d'accueil (étude Web Alm, février 2020).
- En France, selon la Fédération des aveugles de France, 13% seulement des 250 démarches administratives usuelles en ligne sont accessibles.
- 10% des sites Internet hexagonaux sont accessibles
- 6% des livres édités chaque année sont adaptés pour les déficients visuels
- 1 film sur 5 et 4% des émissions de télévision sont audiodécrits

Depuis la loi de 2005

- En 2012, le Web public devait être rendu complètement accessible
- En 2016, promulgation de la loi République numérique. Son objectif : préparer le pays aux enjeux de la transition numérique et de l'économie de demain.
- Loi du 6 août 2019 : plus de concours pour le recrutement des apprentis en situation de handicap ; si on garde le concours, on l'aménage (temps, aide humaine...) ; faciliter les parcours professionnels : offrir des perspectives de carrière. Mettre en place un référent ressources humaines dédié aux personnes handicapées ; portabilité des éléments du poste de travail : garder son équipement adapté même si on change de poste dans l'entreprise.
- Le 23 septembre 2020, obligation de publier une déclaration de conformité, de signaler sur la page d'accueil du site son niveau d'accessibilité, ou de publier un schéma pluriannuel pour exposer la mise en œuvre pour la structure dans les trois années. Spécificité française : depuis le 1^{er} octobre 2020, cette obligation pèse sur les structures de droit privé réalisant un chiffre d'affaires de plus de 250 millions d'euros.

Des annonces à suivre

- Un schéma pluriannuel de mise en accessibilité (annoncé par Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques) : tous les sites doivent présenter une déclaration d'accessibilité avec un objectif de 80% des 250 démarches les plus usuelles réellement accessibles en 2022.
 - Plan France relance : 500 millions d'euros dédiés à la mise à niveau numérique de l'Etat et des collectivités pour les agents, les usagers et les services, avec un suivi trimestriel.
- Affaires à suivre...■

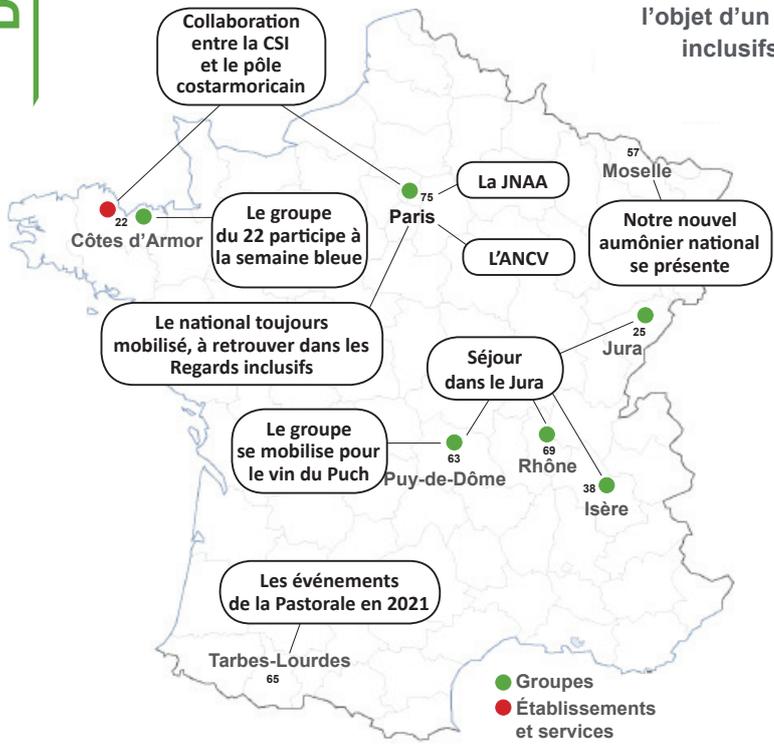
Un manifeste exigeant

Tiré du site du GIAA apiDV.

Le forum du GIAA apiDV a montré l'importance cruciale de l'accessibilité numérique pour l'inclusion des personnes déficientes visuelles, notamment en milieu professionnel. Les pouvoirs publics, le législateur, ainsi que l'ensemble de la chaîne des acteurs du numérique doivent accompagner et faciliter cette prise de conscience et cette mobilisation en agissant chacun à leur niveau. Le GIAA apiDV a rédigé un manifeste avec six demandes pour l'emploi et six autres pour la culture.

- 1. Exiger de France Compétences et de la Grande Ecole** du Numérique de ne plus accepter l'inscription de formations informatiques au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ou au label GEN si l'accessibilité numérique n'est pas incluse. Imposer aux formations déjà inscrites d'intégrer le sujet sous peine d'être déréférencées.
- 2. Étendre les actions de groupe (actuellement réservées aux associations de consommateurs)** aux actions fondées sur les violations à l'obligation d'accessibilité numérique. Ceci permettra de mener des actions collectives en cas d'inaccessibilité avérée.
- 3. Financer une étude pour faire un état des lieux** en France et un benchmark international sur la situation de l'accessibilité des logiciels et applicatifs « métiers » les plus utilisés et partager les bonnes pratiques identifiées.
- 4. Ériger l'accessibilité numérique en clause suspensive d'exécution** dans les appels d'offres de la commande publique tout en sanctuarisant systématiquement une partie des budgets afin de contrôler via un organisme indépendant le niveau d'accessibilité des solutions fournies. Publier systématiquement sur le BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) le pourcentage du budget consacré au contrôle de l'accessibilité.
- 5. Se donner les moyens de contrôler l'obligation** d'affichage du niveau d'accessibilité numérique et du plan de mise en conformité, pour les sites et applications des organismes publics et entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 250 millions d'euros, comme la loi l'exige.
- 6. Intégrer nativement l'accessibilité numérique** dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques, en s'appuyant sur les éditeurs de logiciels, les entreprises de services numériques (ESN) et leurs donneurs d'ordre. Contrôler le niveau d'accessibilité des solutions livrées à l'aide d'un prestataire spécialisé et indépendant.■

La carte indique les groupes, commissions et structures qui font l'objet d'un article dans les Regards d'ici (p. 6 et 7), les Regards inclusifs (p. 8 et 9) et les Regards intérieurs (P. 10 et 11).



Nos administrateurs ont du talent

Christiane Audebert, Matthieu Juglar et Ali Barthélémy Chihani sont intervenus dans les médias nationaux pour parler mobilité et emploi des personnes déficientes visuelles. Dominique Allain a, lui, un rendez-vous hebdomadaire avec une maison de quartier de Dijon pour faire découvrir aux habitants les problèmes rencontrés par les personnes non et malvoyantes. Si vous n'êtes pas abonnés à la newsletter de Voir Ensemble, vous n'êtes peut-être pas informés des actions menées par nos quatre mousquetaires dans les médias. Retrouvez-les sur notre site Internet www.voirensemble.asso.fr.

Une semaine bleue

Marie-Noëlle Hillien, responsable du groupe des Côtes d'Armor

Dans le cadre de la semaine bleue organisée sur le plan national, le groupe des Côtes d'Armor a participé activement aux actions menées à Guingamp. L'exposition de photographies réalisées par des personnes malvoyantes, intitulée « De l'ombre à la lumière », a été installée dans le centre social de la ville. Le but de ces photographies est de montrer les difficultés rencontrées par une personne malvoyante au quotidien.

La technique employée est originale : les photos prises par les photographes déficients visuels sont développées en noir et blanc ; sept couches de peinture et des reliefs viennent compléter le dispositif artistique. L'objectif est de rendre compte de ce qu'une personne qui ne voit plus les couleurs perçoit de son environnement.

Lors de la visite de l'exposition, les clichés sont décrits aux personnes non voyantes qui peuvent de surcroît toucher les reliefs et tenter de reconnaître les objets pris en photo.

L'idée a été fort bien accueillie par les organisateurs du CCAS. Il en a résulté un vif intérêt si on se réfère aux nombreuses visites qui se sont succédé entre le 4 et le 23 octobre 2020.

Mobilisés pour le Puch

André Maitrias, membre du groupe du Puy-de-Dôme.

C'est une sympathique matinée que le groupe du Puy-de-Dôme a organisée le dimanche 22 novembre, afin de se retrouver et de soutenir les travailleurs de l'Esat du Puch. Le groupe a installé un stand de vente et commande de vins du Domaine du Puch (denrées essentielles au partage et à la convivialité !), lors d'un marché de quartier. La dégustation n'étant pas possible, les clients se sont montrés compréhensifs, préférant ne prendre qu'une bouteille, mais nous assurant de leur fidélité lors de la prochaine vente. Une belle occasion de parler de Voir Ensemble et de soutenir le travail accompli. Un repas partagé, réunissant cinq membres du groupe (recommandations sanitaires obligent) a conclu cette matinée solidaire.



Le stand des vins du Puch installé sur le marché, avec les membres du groupe du Puy-de-Dôme assurant leur promotion, en respectant les gestes barrières, bien sûr !



© André Maitrias

Balade dans le Jura

Marie-France, Monique et Hervé, du groupe Haute-Loire.

La région Rhône-Alpes-Auvergne de Voir Ensemble a organisé un séjour dans le Haut-Jura pour les groupes de son territoire.

Tout le monde (35 personnes) est prêt pour l'aventure. Nous retrouvons les membres de l'équipe à la Part-Dieu. La bonne humeur est là, le paysage défile vers le Haut-Jura, notre destination, et notre hébergement : le chalet du Grepillion. Là nous attend tout le confort : la piscine et les petits plats servis à l'assiette. Le programme consiste à visiter le fort des Rousses, le monde polaire, la tournerie sur corne, le musée de la lunette, la cascade du hérisson et, pour conclure, la visite de Genève. Toute la visite nous a été commentée par le guide Michel (et non Michelin). De nombreuses animations ont divertifié nos soirées, avec des jeux adaptés pour conclure la journée (miraud contre non miraud). Victoire aux points des mirauds.

Comme toute bonne chose a une fin, le retour est rempli de nombreux souvenirs, meilleurs les uns que les autres, et toutes et tous sont prêts pour un autre voyage.

C'était la première fois que le chalet recevait un grand groupe de personnes déficientes visuelles, ça a été pour eux une très enrichissante expérience qui pourra être mise en avant sur leur descriptif de compétences. La direction et son équipe avait prévu les visites afin que nous soyons seuls et qu'elles soient adaptées à notre handicap. Au sein du chalet, tout était supervisé et mis en place pour faire face à la fois au handicap et au Covid. Un grand merci à Marie-Paule Girodet et à Christiane Audebert, sans qui le séjour n'aurait pas eu lieu. ■



© Roger Roussel

Ci-dessus, l'équipe au grand complet devant le jet d'eau du lac Léman, à Genève, avec l'ombre des nuages malgré le beau temps. Ci contre, le chalet du Grepillion.



La JNAA



© Marion Montessuy

Quelques groupes continuent la quête sur la voie publique le premier week-end d'octobre de chaque année. Ici, deux adhérentes du groupe de Paris, Agnès et Danielle, comptent les pièces.

SEV, une formule qui fonctionne

Communiqué de l'ANCV.

Les périodes de confinement que nous avons vécues en 2020 renforcent les difficultés déjà rencontrées par les personnes âgées. Outre la crainte de la maladie, l'isolement social pour les plus fragiles d'entre elles s'est renforcé avec des conséquences néfastes sur leur capital moral et physique, enjeu clé de leur autonomie. C'est pour ces raisons que l'ANCV maintient plus que jamais son engagement auprès des seniors à travers le dispositif Seniors en Vacances, dans le cadre duquel Voir Ensemble a organisé plusieurs séjours entre 2017 et 2019.

Pour rappel

- Seniors en Vacances propose un catalogue de séjours tout compris, avec hébergement, animations, sorties accompagnées à la journée, restauration, et transport vers les lieux d'activité, essentiellement en France, mais aussi en Europe, au tarif maximal de 402 € pour 8 jours et 336 € pour 5 jours. Toutes les personnes de plus de 60 ans

(55 ans pour les personnes en situation de handicap), retraitées ou sans activité, peuvent bénéficier de ce tarif préférentiel.

- Afin d'encourager le départ en vacances des seniors les plus fragiles, notamment ceux aux revenus modestes, l'ANCV propose une aide financière d'un montant de 160 € pour les séjours de 8 jours et 135 € pour 5 jours. Cette aide est attribuée aux seniors non imposables.

- Les aidants familiaux sont éligibles de plein droit à cette aide financière, peu importe leur âge, qu'ils partent seuls ou aux côtés du senior aidé. Les aidants professionnels sont éligibles dès lors qu'ils séjournent avec la personne aidée. En dépit de la situation sanitaire actuelle, sachez que nous déployons tous nos efforts pour permettre une reprise sereine de nos différents programmes de soutien au départ en vacances dès le début de l'année 2021, si les conditions sanitaires le permettent. ■

Voir Ensemble à nouveau mobilisé pour les élections

Olivier Randria, agent de développement, responsable du plaidoyer à Voir Ensemble.

Cette année se tiendront les élections régionales et départementales. Fidèle à sa démarche de plaidoyer, Voir Ensemble se mobilise à nouveau avec ses partenaires de la déficience visuelle pour sensibiliser les futurs élus à notre cause.

Comme lors des européennes en 2019 puis des municipales en 2020, Voir Ensemble travaille actuellement avec la CFPSAA, la FAF, l'AVH, la Fédération des associations de chiens guides et le GIAA apiDV pour cette nouvelle campagne collective. A l'heure de l'écriture de ces lignes, les élections régionales et départementales devraient avoir lieu en juin et non en mars en raison de la crise sanitaire, un report qui doit cependant être ratifié par le Parlement.

En 2021, on élit qui ?

Sur les départements, nous élirons les conseillers départementaux. Les départements sont découpés en canton. Vous devrez élire un binôme homme-femme pour 6 ans dans votre canton dans le cadre d'un scrutin majoritaire à deux tours. Ainsi, au premier tour les deux binômes qui ont le plus de voix peuvent se présenter au second tour, puis c'est le binôme qui remporte le plus de voix qui est élu.

Pour les régions, nous élirons des conseillers régionaux pour 6 ans également. Le scrutin se fait par liste. Les listes qui ont plus de 10% des voix peuvent se maintenir au second tour, et elles peuvent fusionner avec les listes qui ont obtenu plus de 5% des voix. Ensuite, la liste qui reçoit le plus de voix obtient un quart des sièges à pourvoir, les autres listes ayant fait plus de 5% se partagent les autres sièges selon leur résultat.

Nous avons besoin de vous !

Afin de faire connaître nos messages auprès d'un maximum de futurs élus, Voir Ensemble aura besoin de vous !

Chaque groupe et commission recevront les éléments nécessaires pour porter notre message.

C'est ensemble que nous faisons bouger les lignes !
Rendez-vous donc dans quelques semaines...

Retrouvez les compétences des départements et des régions sur la page suivante.■

Homère

Depuis 2018, un collectif d'acteurs du handicap visuel*, dont Voir Ensemble, se mobilise pour lancer une étude de grande ampleur afin d'obtenir des données inédites sur le cadre de vie de la population déficiente visuelle en France. Ce travail visera à mieux connaître leurs difficultés au quotidien, pour aider à cibler les aides en fonction de leurs différents profils. L'étude portera sur l'ensemble des aspects de la vie. Elle permettra par exemple d'évaluer la situation actuelle sur les questions du dépistage de la déficience visuelle, de la scolarisation, du travail, des déplacements, de la santé, de la vie sociale et des loisirs. L'objectif final étant la mise en place d'un observatoire du handicap visuel qui puisse fournir des données actualisées sur les différentes situations.

* ANPEA, AVH, Chiens guides d'aveugles, Fédération des aveugles de France, Gapas, Inja, PEP 69, Voir Ensemble. ■

Mobilisation pour les Esat

La crise sanitaire a mis en difficulté nombre d'Esat. Aujourd'hui, les principales difficultés recensées touchent aussi bien à l'accompagnement social qu'à l'activité économique. Voir Ensemble s'est associée à différentes organisations pour alerter le Gouvernement à travers une lettre à Sophie Cluzel sur cette situation de grande fragilité des Esat, qui accompagnent plus de 120 000 personnes en situation de handicap. Elles proposent la mise en place d'un fonds de soutien d'urgence et la création d'un fonds de relance et d'aide à l'investissement.

Retrouvez les organisations signataires et l'intégralité de la lettre adressée à Mme Cluzel sur le site de Voir ensemble.■

Le département pour quoi faire ?

Un département a plusieurs compétences dont certaines sont directement en lien avec le handicap.

L'action sociale

C'est une compétence importante du département qui représente généralement la moitié de son budget annuel. Cela regroupe l'enfance (aide sociale à l'enfance, ASE), protection maternelle infantile, PMI...), le handicap (hébergement, insertion sociale et prestation de compensation du handicap, PCH) et le grand âge (création et gestion des maisons de retraite, gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie)

L'enseignement

Le département se charge de la construction, de l'entretien et de l'équipement des collèges. Il gère également l'organisation du transport des collégiens en situation de handicap.

L'aménagement du territoire

Cette compétence comprend l'entretien, la gestion et la construction des routes départementales, la protection des espaces naturels et l'aide à l'équipement rural.

La sécurité incendie

Les départements se chargent du financement du service départemental d'incendie et de secours (les pompiers).

Le sport et la culture

Cette compétence est partagée avec les autres collectivités territoriales. Les départements peuvent ainsi se charger de la gestion de musées, de bibliothèques, de la préservation du patrimoine, du développement du tourisme.

Dans le domaine du sport, les départements gèrent les équipements sportifs dans les collèges et peuvent soutenir des associations ou des manifestations sportives.

Et la région alors ?

De même, une région a plusieurs compétences dont certaines concernent directement le quotidien des personnes en situation de handicap.

Les transports

Les régions sont les autorités organisatrices des transports comme les Trains Express Régionaux (TER), les transports routiers interurbains et scolaires... à l'exception des transports urbains gérés par les agglomérations.

Le développement économique

Une région définit ses orientations en matière d'aide aux entreprises, d'attractivité de son territoire et de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'enseignement et la formation

La région se charge de la construction, de l'entretien et de l'équipement des lycées.

Elle s'occupe également de l'insertion des jeunes en difficultés, de la formation des demandeurs d'emploi, de l'apprentissage et de l'alternance.

L'aménagement du territoire et l'environnement

Chaque région définit un plan régional en matière d'aménagement du territoire, de lutte contre le changement climatique, contre la pollution de l'air et de l'eau.

Le sport et la culture

Cette compétence est partagée, comme pour les départements, avec les autres collectivités territoriales. Ainsi les régions peuvent aussi assurer la gestion de musées, bibliothèques et concourir à la préservation du patrimoine et au développement touristique. Les régions gèrent les équipements sportifs dans les lycées et peuvent aussi soutenir des associations ou des manifestations sportives. ■

Acculturer la culture au handicap

Pierre Maragou, président du GIAA apiDV, dans le Manifeste édité par l'association.

Dans un pays qui se targue d'être celui où l'on compte le plus de librairies par habitant, est-il admissible que seuls 6% de l'offre éditoriale soit adaptés aux besoins spécifiques des lecteurs aveugles ou malvoyants ?

Dans un pays qui revendique une exception culturelle pour sa création audiovisuelle, il n'est plus concevable que seuls 20% des films projetés sur les écrans de cinéma soient audiodécrits et que ce taux descende à 4% pour les programmes de télévision.

Le GIAA apiDV déplore une frilosité française à reconnaître le droit au toucher dans les musées ou monuments historiques. Pourquoi certaines expositions itinérantes sur notre continent sont-elles touchables en Italie et se voient frapper d'une

interdiction de toucher lorsqu'elles passent la frontière ? De même, comment expliquer qu'en Pologne ou en Belgique, les sites patrimoniaux proposent des maquettes architecturales à découvrir par le toucher quand en France, elles sont trop souvent présentées sous verre ?

Oui, en matière d'accessibilité, la culture doit changer de culture, car une culture pensée pour tous est un formidable vecteur d'intégration à la société. Portons ce message auprès des institutions culturelles, des décideurs, des médias.

Retrouver sur le site du GIAA les six priorités en faveur d'une culture multisensorielle pour tous. ■

Pèlerin avant tout

Dominique Allain, administrateur de Voir Ensemble, responsable adjoint de l'Hospitalité Notre-Dame de la lumière.

Voir Ensemble avait organisé son pèlerinage annuel à Lourdes pendant la semaine du 19 au 24 octobre 2020, une manifestation annulée comme beaucoup d'autres en raison de la situation sanitaire. L'occasion a été donnée à Dominique Allain d'y être présent malgré tout, à l'occasion du congrès des présidents d'Hospitalités francophones.

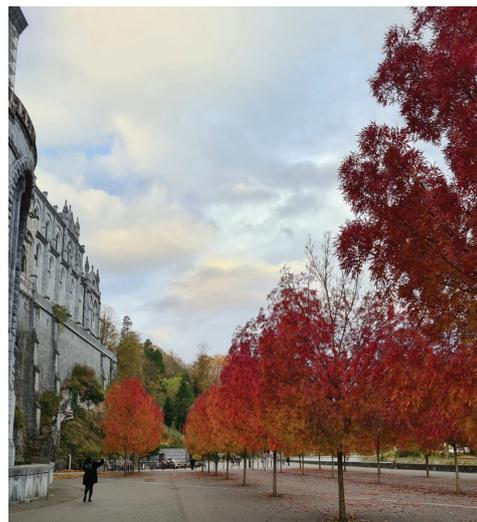
Chaque année, fin octobre, un congrès est organisée par une Hospitalité francophone diocésaine ou nationale, permettant de pouvoir partager les expériences des différentes hospitalités diocésaines et nationales dans l'organisation et l'accompagnement des pèlerins handicapés et malades à Lourdes en lien avec les sanctuaires. Ce temps permet aussi de réfléchir à notre mission d'hospitaliers lors de notre service auprès des personnes accompagnées et à notre mission de pèlerin.

Plusieurs pèlerinages sont venus en 2020 à Lourdes en cette période troublée. Lors des échanges, il est ressorti que les hospitaliers présents ont découvert ou redécouvert qu'ils étaient aussi pèlerins pour eux-mêmes. Ce temps a permis de participer à un échange avec les responsables des sanctuaires afin de toujours améliorer l'accueil et réfléchir, dans le contexte actuel de déchristianisation, à comment inviter, susciter et accueillir de nouveaux pèlerins. L'Hospitalité de Voir Ensemble est la seule représentante du handicap visuel et, à cet égard, nous pouvons nous positionner en « promoteur » de l'inclusion des personnes déficientes visuelles et suggérer des améliorations pour l'accueil de ses pèlerins et le souci de trouver les moyens de communication adaptés pour

appeler à vivre ce temps à Lourdes.

Philippe de la Chapelle, président de l'OCH (Office chrétien des personnes handicapées), nous a invités à ce que toute personne, quelle que soit sa situation, se sente chez elle à Lourdes.

Cette année, le congrès aurait dû avoir lieu au Havre, mais à la suite des conditions sanitaires, l'Hospitalité du Havre a dû trouver une solution de repli et c'est Lourdes qui a accueilli les congressistes venant de toute la France. Ce n'est pas sans émotion que je me suis senti le représentant de Voir Ensemble, qui devait cette semaine-là être présent à Lourdes pour vivre son pèlerinage annuel, annulé en avril. Je vous assure que j'ai porté le mouvement et l'association lors de ma présence en ce lieu si cher aux pèlerins de Voir Ensemble auprès de Marie et Bernadette. ■



© D. ALLAIN

Les sanctuaires de Lourdes, en octobre, désertés en raison de l'épidémie et des restrictions de circulation.

Quelques dates...

Sous réserve des conditions sanitaires...

Le pèlerinage annuel à Lourdes : du 19 au 24 avril 2021, sur le thème : « avec Marie, tous liés au Christ ».

Le Mont-Sainte-Odile : les 28, 29 et 30 mai 2021. Le Jubilé, initialement prévu en 2020, a été décalé d'un an.

En cours

Le Conseil pastoral a sollicité l'Esat Renaissance de Voir Ensemble afin de transcrire en braille abrégé (15 €) et intégral (20 €) *Fratelli tutti*, la dernière encyclique du pape François. L'encyclique est également disponible au format .brf, en braille abrégé et intégral sur la page du Conseil pastoral de Voir Ensemble.

En projet

Un pèlerinage en Pologne en septembre-octobre 2022.

Contact : pastorale@voirensemble.asso.fr ■

Tactil'Évangile

Une collection pour découvrir la vie de Jésus du bout des doigts. Les pages de gauche sont consacrées au texte, avec écriture braille et écriture d'impression en gros caractères.

Les pages de droite illustrent tactilement le texte. Un personnage se déplace de page en page, du velcro permettant de le fixer.

L'histoire et un refrain sont enregistrés dans le CD joint, un signal sonore indique le moment de tourner la page. Chaque album est accompagné d'un livret pédagogique avec des pistes catéchétiques. ■

Ma mission au sein de Voir Ensemble

Hervé Rollin, aumônier national de Voir Ensemble.

Chers amis de Voir Ensemble, je suis Hervé Rollin, 49 ans, votre nouvel aumônier national, nommé depuis le 1er septembre 2020 par la Conférence des Evêques de France. Moi-même atteint par le handicap visuel, je suis prêtre du diocèse de Metz, en Moselle, et je suis engagé à Voir Ensemble depuis 29 ans.

Lors de mon tout premier Conseil pastoral en présentiel, le 20 septembre 2020 à Paris, à la suite de l'Assemblée générale, je me suis fixé comme objectif et mission, en lien avec le Conseil d'administration et le Conseil pastoral de l'association et du mouvement, de visiter tous les groupes et tous les établissements. Je souhaite également me rendre réellement présent dans les différents services et instances de l'association afin de mieux connaître ses membres et son fonctionnement. C'est un véritable travail d'équipe que je désire mener dans une vraie collaboration, concertation et dialogue dans un esprit simple, ouvert et fraternel.

Depuis 1927, Voir Ensemble milite activement à travers de multiples actions pour la reconnaissance et la valorisation de la personne handicapée visuelle dans la société civile et les instances religieuses dans le partage, l'entente cordiale et le respect des différences de chaque personne.

En s'enracinant dans les valeurs chrétiennes de l'association, je rejoins de manière sensible le pape François lors de son allocution du jeudi 3 décembre 2020 à l'occasion de la journée mondiale des personnes handicapées que je vous fais partager en ces quelques lignes. Le pape François souhaite des paroisses totalement accessibles aux personnes

handicapées : François encourage les prêtres... catéchistes et travailleurs pastoraux « à une formation ordinaire favorisant la relation avec le handicap et l'utilisation d'outils pastoraux inclusifs ». À cette fin, « la création d'une paroisse totalement accessible nécessite non seulement la suppression des barrières architecturales, mais surtout des attitudes et des actions de solidarité et de service, de part des paroissiens, envers les personnes handicapées et leurs familles. » Cette inclusion doit promouvoir aussi la « participation active » des personnes handicapées. Le pape réaffirme avec force leur droit à recevoir les sacrements. « Elles pourraient être accueillies et incluses dans le parcours catéchétique de préparation à ces sacrements. La grâce dont ils sont porteurs ne peut être exclue pour personne. » L'objectif est bien qu'elles participent « activement à la communauté civile et ecclésiale. C'est un chemin exigeant mais aussi difficile », reconnaît le Saint-Père pour qui « la participation active à la catéchèse des personnes handicapées constitue une grande richesse pour la vie de toute la paroisse ».

À la suite de ces paroles fortes et encourageantes, ma mission d'aumônier national me conforte à tout mettre en œuvre dans un esprit d'équipe pour développer les capacités, les potentialités de toutes personnes bénévoles, professionnels et dirigeants, œuvrant au sein et pour Voir Ensemble.

Et enfin, je vous souhaite pour l'année 2021 des rencontres riches et des moments heureux à vivre ensemble loin des épreuves de santé et de moral impacté. Prenez soin de vous et de vos proches. ■

« Voir ensemble pour voir demain »

Un ouvrage sur Marcel Perrier, ancien évêque de Pamiers et ancien aumônier national de Voir Ensemble, vient de paraître, *Le berger des âmes : Marcel Perrier, évêque et poète savoyard*, de Patrick Jagou. Nous vous livrons le début et la toute fin du texte où il est fait mention de Voir Ensemble grâce à l'obligeance de Robert Divoux.

En 2008, peu avant mon départ de Pamiers et mon retour en Savoie, on m'a demandé de présider le pèlerinage des aveugles à Lourdes, pèlerinage qui rassemble entre cinq cents et sept cents personnes venant de toute la France, car, cette année-là, l'aumônier national des aveugles venait de mourir. À ce pèlerinage participent des aveugles, bien sûr, mais aussi leurs aides, des voyants, et quelques chiens [guides] qui assistent à tous les offices. Peu après, on m'a proposé de devenir l'aumônier national d'une association d'aveugles reconnue d'utilité publique qui s'appelaient jadis la Croisade des aveugles, qui est devenue Voir Ensemble et qui publie une revue intitulée *Voir Demain*.

Ayant été ému par ces deux noms (Voir Ensemble et Voir

Demain), je les ai regroupés en « Voir ensemble pour voir demain » et j'ai accepté. [...] Revenons à ma mission auprès de Voir Ensemble. Dieu, on ne le voit pas. Dans le Ciel, on ne le voit pas non plus, inutile de l'y chercher ! Dieu appartient aux domaines de la confiance et de la foi, de la contemplation intérieure, du regard intérieur. En trois ans, les aveugles que j'ai rencontrés m'ont démontré la force de leur regard intérieur. Ils m'ont beaucoup appris ! La foi étant un regard intérieur, pas seulement sur les choses, mais aussi sur les personnes, sur soi et sur Dieu, disons que, en la matière, les malvoyants ont de l'avance par rapport à ceux qui y voient clair !

Retrouvez le texte complet sur la page de la Pastorale. ■

Après une année 2020
où nous avons retenu notre respiration
en attendant des jours meilleurs,
en 2021,
redonnons du souffle à la solidarité !

L'association Voir Ensemble
vous souhaite une belle année
2021

